PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES ASSEMBLÉE EN PARLEMENT,

Nous, les résidants soussignés du Canada, attirons l'attention de la Chambre des communes assemblée en Parlement sur ce qui suit:

ATTENDU QUE les personnes qui connaissent des périodes de dépression et de maladie mentale ont besoin d'être protégées par la loi et ATTENDU QUE les jeunes au Canada sont aussi vulnérables que les jeunes ailleurs dans le monde;

ATTENDU QUE des prédateurs sur l'Internet préconisent et conseillent le suicide sans être pénalisés; ATTENDU QUE des prédateurs peuvent agir ainsi sans craindre d'être poursuivis en justice à cause de l'anonymat que leur offre l'Internet et de la caducité des lois canadiennes dans ce domaine.

PAR CONSÉQUENT, vos pétitionnaires font appel à la Chambre des communes assemblée en Parlement pour qu'elle :

AUTORISE la poursuite en justice des personnes qui préconisent le suicide ou conseillent à quelqu'un de se suicider en mettant le Code criminel à jour afin de tenir compte des nouvelles réalités des services à large bande du XXIe siècle;

SUBVENTIONNE des programmes de sensibilisation qui habiliteront les personnes qui connaissent des périodes de dépression et de maladie mentale et les jeunes Canadiens vulnérables à se protéger contre les prédateurs en ligne et à trouver les ressources de soutien communautaire appropriées.

Nom	**Adresse**	**Nom**
(signature)	*(adresse municipale, province, code postal)*	*(en toutes letters, s.v.p.)*

Veuillez retourner les pétitions à : Harold Albrecht, député, Chambre des communes Ottawa ON K1A 0A6

(Ne pas affranchir)